



Bâle, le 24 mars 2022

Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux PSA

## **Changement d'heure: attention aux accidents avec la faune sauvage!**

**Au printemps, de nombreuses collisions entre véhicules à moteur et animaux sauvages sont enregistrées. En raison du changement d'heure, du jour au lendemain, de nombreux pendulaires prennent la route une heure plus tôt le matin et conduisent de nouveau dans la pénombre - le risque de collision augmente, notamment en raison des combats territoriaux et des activités de reproduction des animaux au printemps. La seule solution est alors de réduire la vitesse et de faire preuve d'une vigilance accrue au volant.**

Toutes les heures, un chevreuil meurt sur nos routes. Environ 20 000 accidents avec la faune sauvage sont signalés chaque année, le nombre de cas non recensés étant bien plus élevé. Les animaux ne font pas attention à la circulation. Leur instinct ne leur dicte pas de considérer les routes comme une catégorie de danger. Cependant, dans notre pays à forte densité de population, la recherche de nourriture ou de partenaires contraint les animaux sauvages à traverser les routes. Des accidents se produisent également avec les vaches, les chevaux, les chiens et les chats lorsque les automobilistes ne font pas assez attention.

### **Prudence dans la pénombre**

Dans la nuit du 25 au 26 mars, les horloges seront avancées d'une heure. Le changement d'heure augmente le risque d'accidents avec la faune sauvage - car de nombreux automobilistes roulent plus tôt le matin et sont de nouveau plongés dans la pénombre. Ce sont avant tout les chevreuils, les cerfs et les sangliers qui aiment se déplacer dans l'obscurité pour manger de jeunes pousses et des fruits tombés des arbres. Le risque de collisions, aux conséquences souvent graves pour les automobilistes et les animaux, augmente considérablement.

### **Comment éviter les accidents**

- Réduire la vitesse, en particulier au niveau des panneaux d'avertissement de danger, aux endroits sans visibilité le long des forêts, des haies, des jachères florales et dans les zones résidentielles.
- Le matin, le soir et la nuit, redoubler de prudence en conduisant.
- Conduire avec vigilance - garder un œil sur le côté droit de la route
- Si des animaux sont aperçus à proximité de la chaussée: réduire la vitesse et passer des feux de route aux feux de croisement.

### **Agir immédiatement et correctement**

Si, malgré toutes les précautions prises, une collision se produit, les automobilistes sont légalement tenus de déclarer un accident impliquant un animal. Voici comment procéder correctement:



1. S'arrêter et allumer les feux de détresse.
2. Sécuriser le lieu de l'accident (triangle de présignalisation, feux de détresse) et respecter les règles de sécurité personnelle. Si l'animal a pris la fuite, marquer le lieu de l'accident.
3. Prévenir la police en appelant le 117 - aussi bien en cas d'accidents avec la faune sauvage qu'avec des animaux domestiques (la police met des spécialistes à disposition).
4. Tirer les animaux morts par les pattes arrière jusqu'au bord de la route. Au préalable, prendre éventuellement des photos (surtout s'il s'agit d'animaux domestiques) et chercher des témoins.
5. Ne jamais s'approcher trop près d'un animal sauvage. La proximité de l'homme effraie l'animal, les blessures peuvent être aggravées par des tentatives de fuite ou de défense.
6. Les chats et les chiens blessés peuvent également mordre et griffer sous l'effet de la peur. Un «traitement» inapproprié ne peut qu'aggraver la situation. Le mieux est d'attendre l'arrivée de la police et, le cas échéant, du vétérinaire.

#### **Informations supplémentaires**

[www.protection-animaux.com/publications/animaux\\_sauvages/tiere\\_verkehr.html](http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/tiere_verkehr.html)

#### **Pour plus de précisions**

Simon Hubacher  
Protection Suisse des Animaux PSA  
Responsable du service de presse  
Mobile +41 76 531 52 80  
[media@tierschutz.com](mailto:media@tierschutz.com)

#### **Communiqués de presse PSA en ligne**

[www.protection-animaux.com/media/news.html](http://www.protection-animaux.com/media/news.html)

#### **Matériel visuel**

[www.flickr.com/photos/sts-psa/](http://www.flickr.com/photos/sts-psa/)

#### **Expéditeur**

Protection Suisse des Animaux PSA  
Dornacherstrasse 101, case postale,  
4018 Bâle  
Téléphone 061 365 99 99  
[www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)  
[psa@protection-animaux.com](mailto:psa@protection-animaux.com)